

Conventions fiscales—Loi

● (1230)

Je pourrais fournir un certain nombre d'exemples; j'ai déjà parlé de l'INCO. S'il en est un qui est fréquemment évoqué au comité, c'est celui de la société Moor Corporation, qui imprime des formules et fabrique des fournitures de bureau. Pour ce qui est du volume des ventes, elle figure au 21^e rang parmi les sociétés canadiennes; elle compte 28,000 employés dans 132 installations réparties dans 37 pays. Elle possède des filiales dans trois pays avec lesquels nous avons signé des traités, soit la Jamaïque, la Barbade et la Malaysia. Son rapport annuel de 1979 révèle que son niveau réel d'imposition est actuellement le plus bas de la décennie. Le gouvernement doit se demander si les Canadiens ont intérêt à ce que ce niveau continue de baisser. Nous devons nous poser d'autres questions à son sujet, notamment celle de savoir dans quels pays elle possède ses filiales.

Il nous faut, à mon avis, envisager toute cette question d'une façon positive sans aller jusqu'à dénoncer les échanges commerciaux ou les traités avec les pays étrangers. Il nous faut cependant analyser et comprendre les répercussions qu'ont ces traités sur les emplois au Canada et sur la fiscalité canadienne.

Le député de York-Peel a signalé que la société Cooper, fabricant d'équipement de hockey, compte maintenant parmi les sociétés les plus importantes de la Barbade. Or, nous sommes en train de conclure une convention fiscale avec la Barbade, pays qui offre aux investisseurs étrangers des dispositions fiscales particulièrement généreuses. Cette générosité encouragera la société Cooper à donner de l'expansion à son entreprise là-bas, et il faut nous demander si elle renoncera à accroître ses activités au Canada à cause de cela.

Je ne soulève pas ces questions parce que je crois qu'il est facile d'y répondre, mais parce qu'on ne peut pas les écarter. Il ne suffit pas d'injecter ainsi des capitaux d'appoint dans les économies étrangères en soutenant que tout ce qui stimule les activités commerciales des grandes sociétés est bon, comme l'est aussi tout ce qui les encourage à investir dans les pays du tiers monde.

Autrement dit, je pense qu'il est malsain de permettre à des sociétés internationales de monter les travailleurs canadiens contre les travailleurs barbadiens, de faire du chantage fiscal auprès de divers gouvernements: celui du Canada et de la Barbade, celui du Canada et de l'Espagne ou, encore, celui de l'Ontario et du Québec. Malheureusement, c'est ainsi que cela se passe dans notre monde. Voilà pourquoi nous sommes forcés de conclure ces conventions fiscales, mais ne nous illusionnons pas; nous avons affaire à forte partie.

Ces conventions renferment un autre principe essentiel. En effet elles autorisent les sociétés canadiennes qui investissent à l'étranger à rapporter au Canada des dividendes sur lesquels elles ne sont pas tenues de payer des impôts. C'est ce qu'on appelle l'exemption sur les gains excédentaires. En ce qui concerne le paiement de ces dividendes, les conventions font en réalité deux choses. Premièrement, ils réduisent les impôts retenus à la source qui sont versés au pays d'investissement sur les dividendes qui quittent le pays. Par exemple, lorsque Cooper veut retirer des dividendes de la Barbade ou que Inco veut retirer des dividendes de la Barbade ou de l'Indonésie, les gouvernements de ces pays limitent les impôts retenus à la source. Cela n'est pas à leur avantage, bien sûr, et, à mon avis,

la Barbade ou l'Indonésie n'investiront pas beaucoup au Canada. Cela favorise les sociétés établies au Canada.

Cela permet en outre aux compagnies de transférer ce surplus au Canada sans payer d'impôt. Je sais quels arguments le député de Willowdale a invoqués avec tant d'éloquence au comité pour justifier ces traités. Il a signalé que ces traités étaient avantageux pour l'économie internationale, le Canada et les compagnies en cause. Mais, monsieur l'Orateur, le problème que soulève l'autorisation de transférer au Canada de vastes sommes d'argent, en fait la masse des profits, sur lesquelles ces compagnies ne paient pas d'impôt, doit aussi être pris en considération.

On nous dira, je sais, que ces bénéficiaires sont répartis sous formes de dividendes entre des citoyens canadiens, sans oublier le crédit d'impôt au titre des dividendes, la marge bénéficiaire et ainsi de suite. Je ferai remarquer au député, cependant, ce que nous savons tous; le crédit d'impôt au titre des dividendes est aujourd'hui généralement considéré par ceux qui l'ont étudié comme un avantage injuste dont bénéficient ceux qui touchent des dividendes par opposition aux contribuables moyens. Ce n'est pas une mesure fiscale très équitable.

Le vrai problème en est un de justice envers les contribuables canadiens. Lorsque le revenu des sociétés n'est pas imposé et que le gouvernement n'en tire aucune recette, le fardeau fiscal du citoyen moyen s'en trouve malheureusement accru.

Enfin, monsieur l'Orateur, je dois dire que le gouvernement a, en un sens, mal établi ses priorités. Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) soit à la Chambre. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit au début, mais je veux qu'elle sache que mon parti appuie les efforts que son ministère et elle-même déploient en ce qui concerne les traités de sécurité sociale avec d'autres pays. Nous les jugeons très importants et nous aimerions qu'ils aient au moins la même priorité que ces traités fiscaux qui profitent aux sociétés. Je sais qu'elle a déjà fait beaucoup à cet égard et que des négociations sont en cours. Nous en suivons avec intérêt le déroulement et nous espérons que les traités seront signés au plus tôt.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, puisqu'on a parlé de moi dans ces discussions d'ordre financier. Lundi, nous signerons à Toronto une convention réciproque entre le Canada et le Portugal qui porte sur tous les programmes sociaux.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Monsieur l'Orateur, j'applaudis le ministre. Au début de mon discours, j'ai déclaré que cette question nous intéressait beaucoup.

M. Peterson: C'est grâce à votre intervention qu'elle l'a fait.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, je n'irais pas jusque là. Je tiens toutefois à signaler au ministre que tous les membres de ce parti s'intéressent de très près à la signature de conventions avec des pays avec lesquels nous avons des liens très étroits et d'où viennent certains immigrants. Je félicite le ministre pour cette réussite et j'attends impatiemment qu'elle signe des conventions analogues avec d'autres pays avec lesquels il existe des ententes. Il faut leur accorder la priorité absolue. Si j'ignorais qu'on allait signer un traité lundi, c'est que je n'ai pas été invité à la cérémonie. Je suis toutefois certain que cela peut s'arranger.